



ÉTUDE SURVEILLÉE

Période d' OCTOBRE 2017

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole : Classe :

L'enfant est-il autorisé à repartir seul après l'étude :

TARIFS

2 euros

par séance d'une heure
Chèque à l'ordre du
trésor public

Attention : les enfants
fréquentant l'étude
surveillée ne pourront être
pris en charge en garderie.

Etude Surveillée

Lundi	2	
-------	---	--

Lundi	9	
-------	---	--

Lundi	16	
-------	----	--

Jeudi	5	
-------	---	--

Jeudi	12	
-------	----	--

Jeudi	19	
-------	----	--

**L'étude surveillée est ouverte les lundis et jeudis de 16h35 à 17h35
pour les élèves du CP au CM₂ pour l'école Jules Verne
(attention places limitées)**

Ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en **mairie**. Il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration.

Sans paiement et réservation préalable, votre enfant ne sera pas admis à l'étude surveillée.

IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir la mairie
au 03.20.29.90.26

**En cas d'absence d'un enfant, un avoir sera accordé
sur présentation impératif d'un certificat médical en mairie**

**La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle)
sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèces :**

Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante .

IMPORTANT : l'étude surveillée est à **régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus

(pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Signature des parents